

LE PRESIDENT

Monsieur Franck MELIN
Président de l'Association pour la Protection et la
Sauvegarde de l'Environnement
Les Brosses de Poscé
35440 FEINS

Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 mars 2021, vous avez souhaité appeler mon attention sur trois projets de parcs éoliens qui seraient implantés sur les communautés de communes du Val d'Ille-Aubigné et de Couesnon Marches de Bretagne.

Vous redoutez les impacts négatifs (environnementaux, sonores, visuels...) que pourrait avoir la création de ces parcs éoliens pour les communes concernées et pour leurs habitants.

J'entends votre inquiétude. Toutefois, le Conseil départemental n'est pas compétent en matière d'implantation d'éoliennes. L'installation de parcs éoliens est soumise à autorisation préfectorale, et leur construction est conditionnée à la délivrance par le maire d'un permis de construire. Je transmets donc une copie de votre courrier aux maires de Marcillé-Raoul, Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain afin qu'ils puissent éventuellement vous répondre sur le fond.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Pièces jointes : - copies des courriers adressés aux maires de Marcillé-Raoul, Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain ;

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Claude BOULMER
Maire
16, rue de la Mairie
35560 Marcillé-Raoul

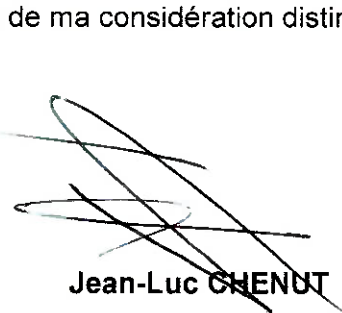
Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Sens-de-Bretagne et Saint-Rémy-du-Plain. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



et la mienne

Jean-Luc CHENUT

Pièce jointe : - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;

LE PRÉSIDENT

Monsieur Bernard LOUAPRE
Maire
9, place de la Mairie
35490 Sens-de-Bretagne

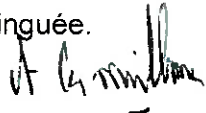

Rennes, le 2 avril 2021

Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Marcillé-Raoul et Saint-Rémy-du-Plain. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

Pièce jointe : - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;

LE PRÉSIDENT

Monsieur Dominique PRIOUL
Maire
1, rue de l'Église
35560 Saint-Rémy-du-Plain

Rennes, le 2 avril 2021

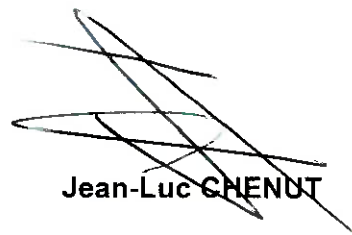
Monsieur le Maire,

Le Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement, monsieur Franck MELIN, a appelé mon attention sur trois projets de parcs éoliens sur votre commune et celles de Marcillé-Raoul et Sens-de-Bretagne. Les membres de cette association s'inquiètent de l'impact que ces éoliennes pourraient avoir sur leur santé, leur qualité de vie, mais aussi sur la faune. Ils s'interrogent également sur les retombées économiques de ces parcs pour les communes.

Le Conseil départemental n'étant pas compétent en matière d'implantation de parcs éoliens, je vous transmets une copie de ce courrier afin que vous puissiez éventuellement apporter des éléments de réponse à ce collectif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

de la ministre



Jean-Luc CHENUT

Pièce jointe : - copie du courrier du Président de l'Association pour la Protection et la Sauvegarde de l'Environnement ;